

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2013

PRESENTS :

Messieurs Alain Lescoules, Jacques Dussutour, Jean-Claude Le Borgne, Jacques Pérès, Jean-Bernard Carrère, Henri Castagné, Michel Gangnet, Mesdames Catti Houle, Séverine Lauberton, Marie-Cécile Pontières.

ABSENTS :

*Monsieur Bernard Dhoudain (procuration à Monsieur Alain Lescoules)
Madame Elisabeth Pourtet (procuration à Madame Marie-Cécile Pontières)
Monsieur Jean-Daniel Haurine
Monsieur Jean-Louis Bareilles*

En raison des événements du mois de juin, la charge de travail à la Mairie a été considérable et le compte rendu des 2 conseils municipaux précédents n'a pas été fait. Ce retard sera rattrapé dès que possible.

On passe donc directement à l'examen de l'ordre du jour.

1) Marché de conception-réalisation pour les travaux de protection des rives et de la conduite forcée de la microcentrale de l'Yse.

Comme le conseil municipal l'en a mandaté par délibération du 13 août 2013, monsieur le maire explique avoir travaillé avec le groupement GEM (SERHY-LBTP-Fabre Fourtine Travaux) pour la mise au point du marché.

Le marché s'élève à la somme de 3 192 119 € HT dont 708 400 € HT sur la conduite forcée, et 2 483 719 € HT d'études, de réparation des ouvrages (seuils – passages à gué – passerelle – enrochements – plage de dépôt) détruits.

Les travaux seront réglés au fur et à mesure en fonction des quantités réellement réalisées par application du bordereau unitaire des prix. De plus dans le CCAP, article 3-3-2 le maître d'ouvrage se réserve le droit en cours des travaux de modifier en + ou en – les ouvrages prévus.

Les travaux ont été répartis en 3 phases selon le degré d'urgence.

- Phase 1 : redémarrage de la microcentrale au 31/01/2014
- Phase 2 : ouvrages de protection des zones habitées (seuils – enrochements – plage de dépôt au 31/12/2014)
- Phase 3 : ouvrages de franchissement au 31/12/2015.

Ces dates ont été fixées en fonction de l'inaccessibilité du site en hiver (altitude – versant nord).

Des pénalités différentes en cas de dépassement des dates limites ont été fixées selon les phases, après négociation avec le groupement. Le mandataire du groupement est Fabre Fourtine Travaux.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ce marché qui sera transmis au contrôle de légalité.

2) Admission en non valeur des créances irrécouvrables

2.1- budget eau

Il s'agit de la somme de 26,38 correspondant à l'abonnement du compteur d'eau SARL La Grange sur l'exercice 2007/2008.

Le conseil municipal accepte cette admission en non valeur.

2.2- budget des Thermes

Il s'agit de petites sommes correspondant à des chèques sans provision :

Patricia Pillot : 36,80 €

Valérie Hérault : 2,00 €

Des poursuites ne peuvent être engagées compte tenu de la faiblesse de ces sommes ; le conseil municipal les admet en non valeur pour un montant total de 38,80 €.

3) Décision modificative budget des Thermes :

Pour absorber ces créances en non valeur, il est procédé à une décision modificative en diminuant de 150 € le poste assurance (6161) et en augmentant de la même somme le poste « autres charges de gestion courante » (6541).

4) Lecture du courrier de Monsieur le Directeur des Archives Départementales

Monsieur le maire donne lecture de ce courrier où Monsieur le Directeur propose une réunion de présentation à la population du cadastre Napoléonien rénové et restitué à la commune, et des possibilités de consultation de certains documents d'archives intéressant directement Luz et qui ont été numérisés (monographies des instituteurs, cahiers de doléances...).

Le conseil municipal manifeste son grand intérêt pour cette proposition.

La présentation au public pourrait avoir lieu à la Maison de la Vallée dans la salle de spectacle.

Monsieur le maire se charge de trouver une date adéquate.

5) Permanence pour les journées du patrimoine 14 et 15 septembre

Traditionnellement la Maison Gradet Poque est ouverte le samedi lors de ce week end consacré au patrimoine.

Une permanence est assurée par le personnel communal de 9h à 12h.

Le maire demande aux conseillers municipaux si certains veulent assurer un créneau dans l'après-midi.

6) Lecture du courrier de Monsieur le Maire d'Auch

Monsieur le maire donne lecture du courrier de monsieur le maire d'Auch, Franck Montaugé, qui exprime tout son soutien aux habitants de Luz et du canton et accompagne ses mots de solidarité par une promesse de don.

Le maire et les conseillers municipaux se disent touchés par ce geste et la générosité du conseil municipal d'Auch.

7) Venue de Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la Fonction Publique le lundi 2/09 dans l'après-midi à Luz et à Barèges

Mme la Ministre avait annoncé sa venue en septembre dès juillet pour montrer que l'Etat est toujours présent et mesurer le travail accompli et les difficultés auxquelles font face les élus.

Monsieur le maire souhaite également aborder avec Madame la Ministre des dossiers spécifiques à Luz.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.